

ACTUALITÉS FACULTAIRES

Bienvenue, cher Professeur Pâques !

par Geneviève SCHAMPS

*Doyenne de la Faculté de droit et de criminologie de l'UCLouvain
Professeure ordinaire à l'UCLouvain*

Mesdames et Messieurs les Hauts Magistrats,
Mesdames et Messieurs,
Chers Collègues, Chers amis,
Chères étudiantes, Chers étudiants,

1. Au nom de la Faculté de droit et de criminologie et de l'Institut pour la recherche interdisciplinaire en sciences juridiques, le professeur Jean-François van Drooghenbroeck et moi-même sommes particulièrement heureux de vous accueillir ce soir pour fêter notre collègue, le professeur Michel Pâques, qui s'est vu attribuer la Chaire Francqui pour cette année académique. Nous remercions vivement la Fondation Francqui à cet égard.

Dans un instant, les professeurs Charles-Hubert Born et David Renders – ses deux parrains – se succéderont pour évoquer la personne et le parcours du professeur Pâques.

Viendra, ensuite, le temps de la leçon inaugurale, que notre collègue a choisi d'intituler : « Entre géométrie et finesse : le droit administratif réducteur et créateur d'incertitude ».

Le président de l'Institut, Jean-François van Drooghenbroeck, clôturera ensuite la cérémonie, en vous invitant à la réception que la Faculté et l'Institut ont organisée en l'honneur du Professeur Pâques.

2. Auparavant, nous souhaitons remercier celles et ceux qui ont œuvré pour la mise sur pied de ce bel événement et des cinq leçons à venir, en tout particulier Madame Magali Dupont, gestionnaire administrative au Pôle de droit public.

Nous tenons également à remercier la Faculté de droit de l'Université de Liège pour le précieux concours qu'elle a bien voulu nous apporter dans l'organisation de cette manifestation.

L'importante présence des amis liégeois qui se sont déplacés, ce soir, depuis la Cité ardente, témoigne de leur soutien appuyé au Professeur Pâques, mais aussi des belles collaborations développées depuis longtemps entre nos facultés.

3. Celles-ci sont en effet unies par des liens professionnels et amicaux forts, en droit public comme dans les autres domaines du droit.

Ce sont ces beaux liens que nous sommes très heureux de célébrer également aujourd'hui.

Une communauté scientifique repose notamment sur le respect mutuel et les collaborations collectives ou individuelles croisées. L'ensemble contribue à la richesse de nos missions universitaires : des missions que nous ne pouvons pas réaliser les uns sans les autres, car notre métier est d'échanger, de dialoguer, de construire ensemble la science du droit et de former les juristes de demain.

Dès lors, merci...

À vous, cher Professeur Pâques,

À vous également, chers collègues et amis,

Pour ces belles collaborations constructives...

4. Ce soir, c'est également une discipline du droit qui est mise à l'honneur, parmi toutes celles qui existent et qui font cet ensemble que représentent la Faculté et l'Institut. Il s'agit du droit public, et plus particulièrement du droit administratif. C'est aussi, sous son prisme, le droit de l'environnement, de l'urbanisme et du cadre de vie. Une discipline particulièrement vaste et, sans doute aussi, perçue comme technique et ardue, par l'étudiant..., [et] par nombre de juristes confirmés, également.

Le droit administratif a toujours été très dignement représenté par l'École de droit de Liège. Qu'il nous soit permis de rappeler qu'avant le Professeur Pâques, il y a eu le Professeur Lewalle – ici présent ce soir – à qui la Faculté de droit et de criminologie de l'UCLouvain souhaite aussi dire à quel point il compte dans l'excellence des relations professionnelles et humaines que nos facultés entretiennent dans cette belle discipline.

Et puisque nous parlons de la famille universitaire du Professeur Pâques, nous souhaitons aussi saluer la Professeure Ann Lawrence Durviaux et le Professeur Jean-Claude Scholsem.

L'École de Liège, en droit administratif, s'est aussi constituée d'autres personnalités illustres, telles Jacques Dembour et, auparavant, André Buttgenbach. Le Professeur Pâques s'inscrit incontestablement dans cette grande et belle

lignée et, à travers lui, c'est la riche École de Liège que nous sommes heureux de mettre à l'honneur, ce soir.

Enfin, le Doyen honoraire Pâques est le fondateur d'un pôle de recherche dynamique à Liège sur les thématiques du droit du cadre de vie et du droit public immobilier. Il a su créer autour de lui une équipe de chercheurs et d'académiques de haut niveau qui, aujourd'hui, comptent parmi les meilleurs spécialistes du droit public et pénal de l'urbanisme et de l'environnement. La collaboration entre le SERES de l'UCLouvain et cette équipe remonte aux années 80 et à l'amitié indéfectible entre le Professeur Francis Haumont et le Professeur Pâques.

5. La famille du Professeur Pâques, ce n'est pas seulement sa famille universitaire... C'est aussi, et peut-être même surtout, celle qui l'entoure : chaleureuse, aimante et fière de lui.

Trois enfants : Florence, ainsi que Simon et Mathilde présents ici même : soyez les bienvenus ! De même que son épouse, Anne, qui est, parmi tant d'autres aspects, une excellente juriste, elle aussi ; avocate au barreau de Liège, polyglotte, plaidant régulièrement à Eupen.

Merci à vous d'avoir accompagné votre cher époux, votre cher père pour cette belle leçon inaugurale, pour les cinq autres leçons, et pour toutes les heures qu'il consacre en acceptant ce cadeau qu'en réalité, nous nous sommes faits à nous-mêmes, en le recevant au titre de la Chaire Francqui.

Car, cher Professeur Pâques, la vérité est bien ainsi : nous sommes très heureux, ce soir, d'avoir proposé à la Fondation Francqui cette magnifique distinction scientifique pour l'excellence de vos travaux. Mais, plus encore, nous sommes particulièrement heureux et honorés que vous l'ayez acceptée.

6. À présent, je souhaite céder la parole aux Professeurs Charles-Hubert Born et David Renders qui évoqueront votre personne et votre parcours.

Je vous remercie.